

ANNULATION DE COMMANDE

Article L121-20-12 du code de la consommation

Conditions :

- Compléter et signer ce formulaire
- L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception
- Utiliser l'adresse figurant en première page
- L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Devis N° :

En date du :

Signé le :

Nom :

Adresse :

Signature :